

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 010372 – AMR 51/084/01

Informations complémentaires sur l'EXTRA 25/01 (AMR 51/058/01 du 12 avril 2001) et suivante (AMR 51/073/01 du 22 mai 2001)

*Avertissement* : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

## PEINE DE MORT

**ÉTATS-UNIS    Action en faveur d'un moratoire sur les exécutions fédérales  
Timothy McVeigh, blanc, 32 ans**

Londres, le 12 juin 2001

Timothy McVeigh a été exécuté le 11 juin 2001 peu après 7 heures (heure locale) au pénitencier fédéral de Terre Haute, dans l'Indiana. Il s'agit de la première exécution d'un condamné à mort aux termes de la législation fédérale américaine depuis 1963. Timothy McVeigh est le 34<sup>e</sup> prisonnier exécuté depuis le début de l'année aux États-Unis et le 717<sup>e</sup> depuis la reprise des exécutions en 1977. Il n'a fait aucune déclaration avant de mourir.

En 1997, un tribunal fédéral avait reconnu Timothy McVeigh coupable de l'attentat à l'explosif contre le bâtiment fédéral Alfred P. Murrah à Oklahoma City, qui avait fait 168 morts et plus de 500 blessés le 19 avril 1995. Après avoir renoncé à se pourvoir en appel, il devait être exécuté le 16 mai 2001. Mais le ministre de la Justice, John Ashcroft, avait reporté l'exécution au 11 juin après que l'on eut appris que le *Federal Bureau of Investigation* (FBI, Bureau fédéral d'enquêtes) avait omis de transmettre à la défense plus de 4 000 pages de documents dans le cadre de cette affaire. Les tentatives des avocats de Timothy McVeigh pour obtenir des tribunaux un nouveau sursis au vu de ces nouveaux éléments de preuve sont restées vaines.

Après l'exécution, le président George W. Bush a déclaré : « *Ce matin, les États-Unis d'Amérique ont appliqué la peine la plus sévère qui soit pour le crime le plus grave qui puisse être commis. Les victimes de l'attentat d'Oklahoma City ont obtenu non pas vengeance, mais justice. Et un jeune homme vient de trouver la mort qu'il s'est choisie il y a six ans [...] Cette affaire a trouvé une issue conforme aux lois de notre pays. La vie et l'histoire donnent lieu à des tragédies qui, souvent, ne trouvent aucune explication. Mais il peut y avoir rédemption. Cette expiation se produit lorsque la justice est rendue, même s'il ne nous appartient pas d'exercer la justice éternelle.* »

Frank Keating, gouverneur de l'Oklahoma, a déclaré de son côté : « *La justice a été rendue [...] J'espère que l'exécution de ce matin apportera un peu de paix aux familles des victimes et leur permettra de continuer à vivre. Mes pensées et mes prières sont avec chacune d'elles.* »

Le 12 juin, le *Washington Post* a publié un article concernant la réaction de certains des quelque 200 proches des victimes et survivants qui assistaient depuis Oklahoma à l'exécution retransmise en circuit fermé et par satellite sur un écran de télévision. Cet article faisait état d'une « *fureur toujours aussi intense* » et du sentiment que le fait d'assister à l'exécution était « *en fin de compte une expérience peu satisfaisante* » chez nombre d'entre eux : « *Des témoins interrogés par des journalistes ont déclaré ne ressentir aucun apaisement après avoir assisté à la mort de Timothy McVeigh. Certains se sont indignés de cette mort indolore. D'autres ont déploré sa dernière "déclaration", à savoir son silence, sur la table d'exécution.* »

Après l'exécution, l'un des avocats de Timothy McVeigh a déclaré : « *Aux survivants de l'attentat d'Oklahoma City qui ont eu le courage de s'élever contre la peine capitale malgré la terrible souffrance qu'ils ont endurée, je dis merci. Quant aux victimes, je leur dis que je regrette de ne pas avoir réussi à aider Tim à prononcer des paroles de réconciliation qu'il n'aurait pas jugées hypocrites. Je ne leur reproche nullement d'avoir attendu ce jour impatientement ou d'avoir éprouvé un certain soulagement. Mais si l'exécution de Tim McVeigh ne leur permet pas de trouver la paix ni de tourner la page, j'ai tendance à penser que c'est notre faute. Nous leur avons dit que nous les aiderions à panser ainsi leurs blessures. Nous avons pris nous-mêmes la décision de leur promettre une vengeance. Nous avons fait de l'exécution un élément du processus de guérison. À cette fin, nous invoquons la morale et la raison, mais je pense qu'il n'y a rien de moral ni de raisonnable dans ce que nous avons fait aujourd'hui [...] Si l'on peut retirer quelque bienfait de l'exécution de Tim McVeigh, ce sera peut-être de comprendre plus vite que nous ne pouvons absolument pas continuer sur cette voie. Je suis fermement convaincu qu'il ne s'agit pas de savoir si nous nous arrêterons, mais simplement quand nous nous arrêterons.* »

Dans son éditorial du 12 juin, l'*Oklahoman*, journal connu pour être favorable à la peine de mort, indiquait : « *Mac Veigh est le premier prisonnier fédéral exécuté depuis trente-huit ans. On peut penser qu'il sera l'un des derniers auteurs de meurtres collectifs à se voir infliger le châtement suprême dans ce pays. La société accepte peu à peu l'idée que les gouvernements n'ont pas le droit d'ôter la vie à un être humain. Cette idée n'est pas fondée, mais le courant abolitionniste sera difficile à juguler.* »

Au nombre de ceux qui, dans le monde, ont pris la parole pour condamner cette exécution se trouve le président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe : « *Timothy McVeigh était un meurtrier sans pitié. On ne le regrettera pas. Mais la façon dont il est mort est déplorable, pathétique et mal venue. Elle a démontré l'inutilité de la peine capitale comme sanction dissuasive, en apportant à cet individu la notoriété qu'il recherchait lorsqu'il a commis ce crime atroce. Il est grand temps que les États-Unis revoient leur position à l'égard de la peine de mort et s'alignent sur la grande majorité des pays du monde libre et démocratique.* »

Le 12 juin, le *New York Times* faisait l'observation suivante dans un de ses articles : « *En Europe, où la peine capitale est abolie pratiquement partout, l'exécution de M. McVeigh a immédiatement déclenché de vives critiques [...] Dans le reste du monde, cette exécution a aussi été largement commentée [...] À propos de l'affaire McVeigh, la presse [internationale] a été moins que flatteuse pour les États-Unis...* » Dans cet article, on pouvait également lire : « *Amnesty International, qui est basée à Londres et qui, depuis longtemps, mène une croisade contre la peine capitale, a vu dans cette exécution une "absence, au niveau des plus hautes sphères du gouvernement des États-Unis, de volonté politique dans le domaine des droits humains".* » (Voir *États-Unis. La première exécution fédérale depuis 1963 constitue un pas en arrière*, index AI : AMR 51/081/01.) Au sujet de la visite du président Bush en Europe (Espagne, Suède, Pologne, Slovaquie et Belgique), le *Washington Post* indiquait dans son édition du 12 juin : « *Au moment où il part avec la délicate mission de consolider les relations avec les alliés européens, le président Bush se prépare à affronter une tempête de critiques portant sur une grande partie de sa politique, critiques renforcées par les nombreuses réactions négatives en Europe au sujet de l'exécution de Timothy McVeigh.* »

Amnesty International regrette profondément que le président Bush n'ait pas manifesté la volonté politique nécessaire en matière de droits humains pour empêcher la reprise des exécutions fédérales après un moratoire *de facto* de presque quarante ans. Cette absence de volonté a creusé encore un peu plus le fossé qui sépare les États-Unis et la communauté internationale sur le plan des aspirations.

Un autre prisonnier fédéral, Juan Raul Garza, doit être exécuté le 19 juin. Le gouvernement américain n'a pas donné d'explication satisfaisante quant aux énormes disparités géographiques et raciales constatées dans les condamnations à mort au niveau fédéral – un point qui concerne directement le cas de Juan Raul Garza. De plus, la Commission interaméricaine des droits de l'homme a demandé que la condamnation à mort de ce dernier soit commuée, au motif que son exécution serait contraire à la législation internationale en raison d'iniquités lors de la phase du procès consacrée à la détermination de la peine (voir EXTRA 29/01, AMR 51/074/01, du 23 mai 2001).

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes. Merci beaucoup à tous ceux qui sont intervenus en faveur de Timothy McVeigh.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI - Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents. Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*